

Ordre du jour

Points soumis à vote – réexamen des projets présentés le 23/11 en première instance :

- 1) création du SGC de Fontenay-le-Comte et déploiement d'un CDL ;
- 2) création du SGC Nord Vendée et déploiement d'un CDL ;
- 3) actualisation du périmètre du SGC de Challans ;
- 4) création du SPF-E départemental ;
- 5) stratégie départementale d'organisation des caisses.

M. Fuentes, président du CTL, était accompagné de madame Nguiffo-Boyom et de messieurs Bail, Danelutti, Leca, Manceau, Buteau.

Les présents pour les organisations syndicales (OS) étaient :

Aublet Flore, Thomas Pascal et Deniel Anne-Gaëlle pour Solidaires Finances Publiques 85
Claracq Arnaud pour la CFDT
Perraudeau Sonia pour la CGT
Pillet Williams, Reto-Rivière Anne, Lièvre Sébastien et Guibert Stéphane pour FO

Le CTL initial s'était tenu le 23/11/2021. Cinq points de l'ordre du jour avaient fait l'objet de votes unanimes contre de la part des différentes OS.

Le règlement du CTL oblige alors l'administration à reconvoquer les OS sur ces mêmes points en vue d'un second vote. Le but étant par une modification des points proposés à l'ordre du jour d'arriver à un accord.

Les documents de travail n'ont pas évolué pour cette seconde convocation, les cinq points ont à nouveau fait l'objet de votes unanimes CONTRE.

Chaque syndicat a néanmoins choisi de siéger le 13/12, une fois n'est pas coutume.

Solidaires Finances Publiques 85 a décidé de ré-exposer sa position argumentée et tenter d'infléchir ses projets.

Malgré cette insistance et l'opposition unanime des OS, la direction a maintenu ses projets.

Vous trouverez **notre liminaire ci-jointe**, qui précise une fois encore, notre position quant au NRP et l'explication de notre vote CONTRE.

L'instance a été l'occasion d'insister sur l'inquiétude des agents. M Fuentes a répondu avoir conscience de cette inquiétude et des difficultés des nouvelles organisations que sont les SGC.

Concernant le SPF-E :

- la Direction a maintenu ses arguments quant au travail à distance proposé uniquement au SPF du site des Sables.
- M Leca se déplacera en janvier au SPF des Sables afin de présenter et commencer à établir des conventions.

- M Mochon se déplacera, accompagné par M Leca, au SPF de Challans et de Fontenay afin de rencontrer les agents des sites de Challans et de Fontenay. M Mochon est, dorénavant, le responsable par intérim du SPF de Fontenay.
- M Fuentes a confirmé que la règle est la bienveillance au regard des situations de télétravail et des formations demandées.
- Le site des Sables ne sera pas une antenne. L'ensemble des postes de SPF seront rattachés dès le 13 juin 2022 au SPFDE de La Roche sur Yon.

La Direction a, ensuite, voulu aborder différents points d'information :

1) concernant la cellule de soutien au SIE de Nantes « délocalisé » à Fontenay-le-Comte, la Direction a peu d'informations à ce stade. Yann JAURY est nommé chef de projet. Il réunira un comité de pilotage et sera chargé de faire la liaison avec la direction nationale. La DDFIP 85 gèrera uniquement les questions RH et immobilières de ce projet.

2) **Le transfert de Moutiers-les-Mauxfaits au SGC des Sables est avancé au 1^{er} janvier 2023** car les élus locaux ont besoin de l'espace libéré pour en faire un service médico-social à destination des populations.

3) Un agent d'entretien travaillait respectivement 1h45 à Ste Hermine et 17h45 à Luçon. Il a été obtenu de la Centrale que le temps de Ste Hermine soit basculé sur celui de Luçon, afin de conserver la quotité horaire de travail de l'agent d'entretien, et donc le maintien de sa rémunération. Nous ne pouvons qu'approuver.

4) Le « Fonds amélioration du cadre de vie » suit 4 axes :

- cadre de vie au travail ;
- démarche « éco-responsable » ;
- sensibilisation aux innovations ;
- responsabilité sociale de la DGFIP.

Un mail de présentation de ce sujet sera adressé à tous les agents avant les vacances de Noël. Chacun pourra envoyer ses suggestions d'actions par retour de mail **jusqu'au 14 janvier 2022**. La faisabilité des actions sera présentée sous forme de devis au CTL de mars.

Nous engageons fortement les agents de Vendée à se saisir du sujet. L'enjeu, c'est une enveloppe de 79 595 €, qui si elle n'est pas utilisée, sera restituée à la Centrale.

M Fuentes indiquera aux chefs de service d'être tolérant afin de permettre aux agents d'en discuter entre eux.

Mettez nous en copie de vos propositions, en précisant en objet « Fonds cadre de vie ». Nous vous partagerons régulièrement les propositions afin de mutualiser et permettre la réflexion collective. Notre mail : solidairefinancespubliques.ddfip85@dgfip.finances.gouv.fr